



Document à l'attention des  
INSTALLATEURS PARTENAIRES **Suréa**

### PRINCIPE DU PARTENARIAT :

L'installateur d'alarme désire associer à son activité les services d'un télésurveilleur APSAD performant, afin de pouvoir proposer l'ensemble de la chaîne de protection à ses clients.

L'installateur souhaite que son client bénéficie d'une prestation de qualité \* à la hauteur de sa propre prestation d'installation, et s'assurer ainsi - également au travers de la télésurveillance **Suréa** - des relations de confiance à long terme avec son client.

*\*la gestion des alarmes ou des défauts techniques est exclusivement gérée par des opératrices et des opérateurs, et non par des serveurs vocaux.*

N'étant pas affilié au CNAPS, ou ne souhaitant pas assurer la gestion administrative liée à la télésurveillance, l'installateur d'alarme pourra proposer – sous forme d'un bon de commande, simple et complet, à réaliser sur place avec son client – un abonnement de télésurveillance qui sera établi directement entre le télésurveilleur **Suréa** et le client final, sans toutefois renoncer à une **rémunération pour l'apport d'affaire** ainsi réalisé ainsi que pour le temps passé à compléter les premiers éléments recueillis chez le client pour le compte de **Suréa**.

### SUR LE PLAN COMMERCIAL

**Suréa** met à la disposition de l'installateur d'alarme partenaire :

Sous forme "papier" et supports en ligne

- Une présentation de l'entreprise **Suréa** - télésurveilleur APSAD
- Des bons de commande (à remplir chez le client et à retourner à **Suréa** pour la création du client et du processus de raccordement)
- Une grille tarifaire, simple et directe

Un support commercial téléphonique

(Explications, argumentaires...)

Un site WEB **Suréa** complet comportant un onglet "**CLIENT**" (espace abonné, historiques etc.) et un onglet "**INSTALLATEUR**" (espace abonné, site d'essais, historiques, support technique).

## SUR LE PLAN TECHNIQUE

**Suréa** met à la disposition de l'installateur d'alarme partenaire :

- Une gamme complète et évolutive de protocoles de transmission alarme et vidéo
- Un "site d'essai télésurveillance" pour les programmations anticipées en atelier (via le site WEB **Suréa**)
- Un accès Internet aux historiques de ce site d'essai
- Un support technique téléphonique pour les raccordements et leurs suivis
- La programmation d'**envois automatiques d'emails d'information pour le suivi des défauts techniques** reçus en station centrale de télésurveillance liés au fonctionnement des systèmes d'alarme (supervision, batterie basse, etc.)

## CONDITIONS FINANCIERES DU PARTENARIAT

Les installateurs partenaires seront rémunérés sur présentation d'une facture d'apport d'affaire, dont la périodicité sera à convenir en fonction du nombre d'affaires apportées ou des montants atteints, sur les bases suivantes :

- Versement par **Suréa** à l'installateur partenaire d'une commission mensuelle égale à **30%** du tarif de l'abonnement HT mensuel vendu selon la grille tarifaire ci-dessous.
- Afin de faciliter la négociation en vue de la signature du contrat, il est possible d'offrir à votre client jusqu'à 2 mois d'abonnement\*, mais en aucun cas les tarifs indiqués ci-après ne peuvent être revus à la baisse.  
\*Aucune commission ne sera versée sur les gratuités.
- Les commissions sont calculées à partir des tarifs hors taxes d'abonnement, soit après déduction de la TVA et de la taxe CNAPS - *taux en vigueur*.

## CONFIDENTIALITE

Les partenaires s'engagent à une confidentialité totale sur leurs activités croisées notamment vis-à-vis de tout professionnel agissant de près ou de loin dans le domaine de la sécurité (toutes spécialités confondues).

## CLAUSE GEOGRAHIQUE DE NON-CONCURRENCE

Sauf autorisation préalable expresse, l'installateur partenaire s'engage à ne pas faire d'offre de télésurveillance **Suréa** sur les secteurs "historiques" de CYCLOP SECURITE (Siège social de **Suréa**), soit Besançon et son agglomération (+30 kms), ainsi que DOLE et son agglomération (+30 kms). Les installations réalisées sur ces secteurs et devant être raccordées en télésurveillance feront l'objet d'offres directes spécifiques de CYCLOP SECURITE, en liaison avec l'installateur, dans des conditions à convenir au cas par cas.

**GRILLE TARIFAIRE DE REMUNERATION :**

PRESTATION	TARIF MENSUEL de l'abonnement TELESURVEILLANCE A partir de :
Particuliers	<p align="center"><b>29.90€ TTC</b></p> <p align="center"><b>Rem/m = 7,44€ HT (30%)</b></p>
<p align="center"><b>Professionnel Type 1</b></p> <p align="center">1 groupe MES MHS Intrusion (+ SOS) Vidéo + ou – 10 détecteurs Risque simple</p>	<p align="center"><b>39.90€ HT</b></p> <p align="center"><b>Rem/m = 11,97€ HT (30%)</b></p>
<p align="center"><b>Professionnel Type 2</b></p> <p align="center">1 à 2 groupe(s) Mise en service / Mise hors service Intrusion (+ SOS) Vidéo Incendie + ou – 10 détecteurs Risque simple</p>	<p align="center"><b>56€ HT</b></p> <p align="center"><b>Rem/m = 16,80€ HT (30%)</b></p>
<p align="center"><b>Au-delà de ces spécifications ou risques spéciaux Surveillances horaires ou consignes particulières</b></p>	<p align="center">Sur étude</p>

## VALIDATION DE LA CHARTE DE PARTENARIAT

L'installateur PARTENAIRE

**Suréa**

Date :  
« Bon pour accord »  
Cachet et signature

Bénédicte CHEVALIER  
Technico Commerciale



0 381 404 767

4ter, rue Berthelot  
B.P 51227  
25004 BESANCON Cedex 03  
Entreprise certifiée APSAD N° de certification 178.02.31

[www.surea.fr](http://www.surea.fr)